



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SABLES D'OLONNE  
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

**Vos références**

Numéro fiscal : 47 51 266 770 012  
Référence de l'avis : 23 85 4000102 17

7767-010297-0039-2



Numéro de propriétaire : 001 +00377 S

SCI ISA-BRI-YAN  
82 RUE DE LA VANOISE  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Département d'imposition : 85  
VENDEE

Commune d'imposition : 001  
AIGUILLON-LA-PRESQU'ILE (L')

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 10/08/2023

Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 85035

**Somme à payer**

**124,00 €**

Date limite de paiement : 16/10/2023

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :  
SIP SABLES D'OLONNE  
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX  
Tél : 0251217699  
• pour le montant de votre impôt :  
CDIF LES SABLES D'OLONNE  
SECT. FONC 1ER SECTEUR  
155 RUE SIMONE VEIL  
CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX  
Tél : 02 51 21 76 66

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Flashcode**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.  
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte  
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration  
concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre  
espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBD777	PROPRIETAIRE	SCI ISA-BRI-YAN

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2023	37,70 %	%	2,00 %	0,114 %	14,47 %	1,23 %	
<b>Propriétés bâties</b>	Adresse	5862 LES CAVES						
	Base	214		214	214	214	214	
	Cotisation	81		4	0	31	3	119
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022							
	Cotisation 2023	81	%	4		31	3	119
	Variation	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2022							
	Cotisation 2023							
	Variation	%	%	%	%	%	%	%
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État					Droit proportionnel :		
	Base collectivité					Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 580894 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. En 2023, de nouveaux services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 880003421 . Il n'est pas possible d'édition l'évolution de vos cotisations.				Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité				5
Références administratives : 850 51 024 035 001 001 K E				<b>Montant de votre impôt</b>				124

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-information-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.